Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay

Compte rendu d'activités
Année 2013

SYNDICAT MIXTE DES MARAIS DE LA VIE,
DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Secrétariat : 11 RUE DU BOURG – 85800 GIVRAND
Tél. : 02.51.54.28.18 – Fax : 02.28.10.95.48
Courriel : marais.vlj@wanadoo.fr
www.vie-jaunay.com

MARS 2014

SOMMAIRE

LE CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN « RIVIERES ET ZONES HUMIDES » DU BASSIN AVAL DE LA VIE ET DU JAUNAY

TRAVAUX DE RESTAURATION 7

M7 / LE JAUNAY AVAL 7

M3 / LA VIE AVAL 9

UHC B / MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE LA VIE 11

UHC C / MARAIS DU BARRAGE DES VALLEES 13

UHC E ET F / MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES 15

ETUDE SUR LA RESTAURATION DE TROIS PETITS COURS D'EAU 17

ETUDE D'EVALUATION DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN « RIVIERES ET ZONES HUMIDES » 18

ETUDE PREALABLE AU CONTRAT TERRITORIAL, VOLET MILIEUX AQUATIQUES (CTMA) 19

ETUDE SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE 16 OUVRAGES HYDRAULIQUES 21

TRAVAUX D'ENTRETIEN 22

GESTION DES EMBACLES 22

LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES 22

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES 22

OUVRAGES HYDRAULIQUES 22

REGULATION DES CORMORANS 23

ANIMATION ET SUIVI/EVALUATION

TECHNICIENS RIVIERES ET ZONES HUMIDES 24

RAPPEL DU ROLE DES TECHNICIENS 24

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2013 24

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS 26

ANNEXE 2 : PROGRAMME CRE AVAL DE LA VIE ET DU JAUNAY – ANNEE 2013 26

Le Contrat Restauration Entretien « Rivières et zones humides » du bassin aval de la Vie et du Jaunay

Le 28 janvier 2008, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Vendée se sont engagés dans un Contrat Restauration Entretien "Rivières et Zones Humides" sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay.

Ce contrat a pour objet la restauration et l'entretien des rivières et zones humides, sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay, par la réalisation d'un programme quinquennal d'actions engagées par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay. Cette démarche vise à :

- une approche cohérente sur l'ensemble du bassin versant,
- des méthodes d'intervention douces et respectueuses de l'environnement,
- la garantie des résultats acquis par l'entretien ultérieur régulier des actions entreprises,
- le suivi et l'évaluation des actions.

Le programme d'actions s'appuie sur des enjeux prioritaires privilégiant des opérations ayant pour objectifs de :

- ✓ **reconquérir et valoriser les zones humides,**
- ✓ **décloisonner les cours d'eau,**
- ✓ **reconquérir ou préserver les champs d'expansion des crues,**
- ✓ **gérer les ouvrages hydrauliques,**
- ✓ **préserver la qualité des eaux,**
- ✓ **préserver le corridor biologique,**
- ✓ **restaurer les habitats de berges,**
- ✓ **lutter contre les espèces invasives,**
- ✓ **restaurer la libre circulation piscicole,**
- ✓ **valoriser les zones de frayères piscicoles,**
- ✓ **préserver les accès aux cours d'eau,**
- ✓ **améliorer la connaissance, surveiller la qualité des milieux aquatiques et évaluer l'impact environnemental des actions,**
- ✓ **animer, surveiller et coordonner les actions.**

BILAN DU PROGRAMME D'ACTIONS 2013

Le bilan du programme d'actions 2013 se décline en deux parties :

➢ **Les travaux de restauration, présentés par masse d'eau et par unité hydraulique cohérente (marais), comprenant :**

- un rappel du diagnostic et des objectifs,
- un bilan des actions 2013,
- une fiche détaillée par travaux (annexée au présent rapport) reprenant la présentation du site, les caractéristiques des travaux, les indicateurs de moyens, le reportage photographique et le plan de financement final.

➢ **Les opérations d'entretien présentées par type d'action.**

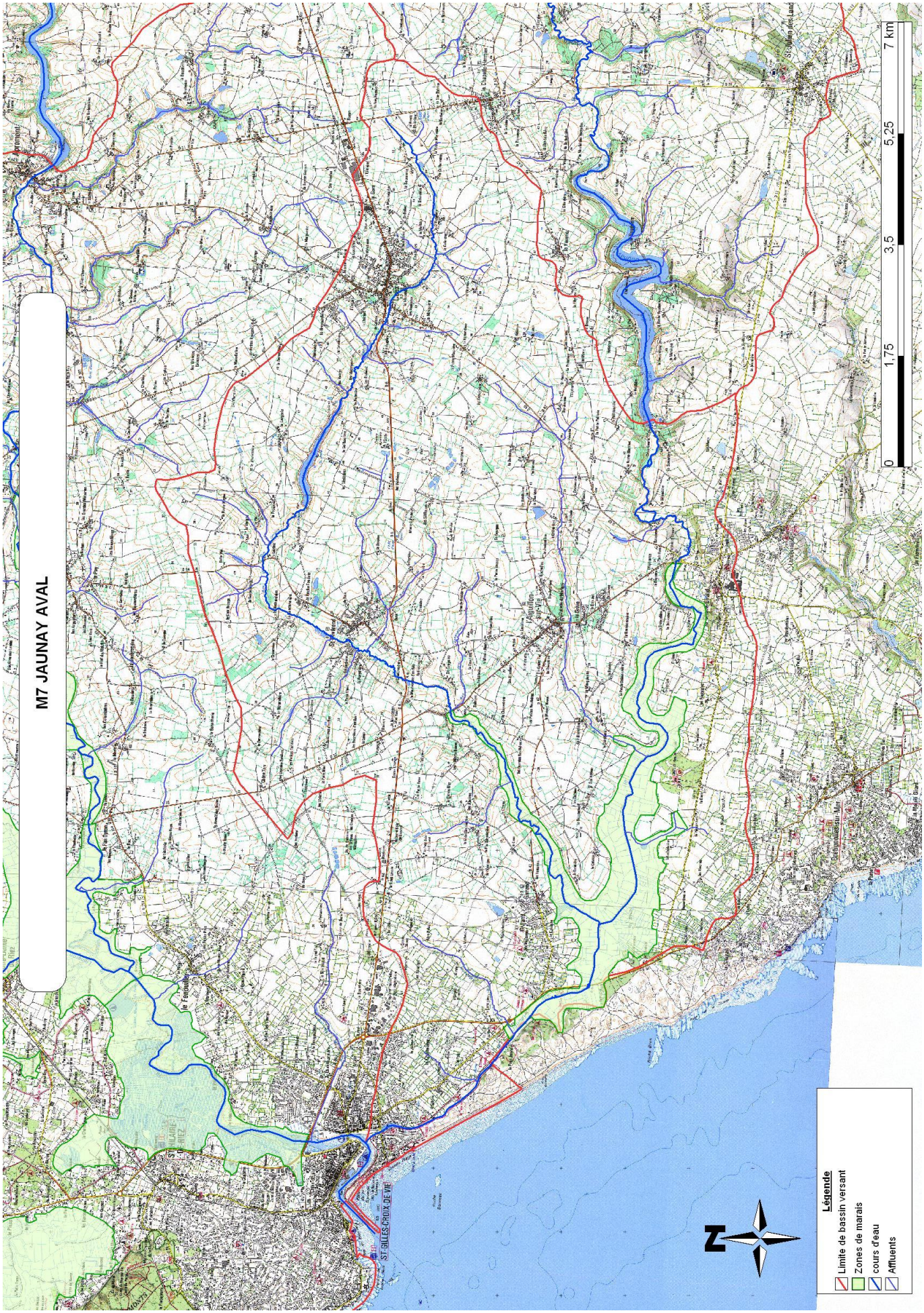
M7 JAUNAY AVAL
0
1,75
3,5
5,25
7 km
Légende
Limite de bassin versant
Zones de marais
cours d'eau
Affluents
N
ST GILLES-CROIX DE VIE

TRAVAUX DE RESTAURATION

M7 / LE JAUNAY AVAL

RAPPEL DU DIAGNOSTIC - 2005

La qualité globale est très mauvaise en raison d'une altération sur les compartiments morphologie (berges et ripisylve) et continuité (ouvrages infranchissables pour les poissons).

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN (CRE)

Parmi les 4 enjeux définis sur le territoire du CRE, l'enjeu primordial est l'enjeu ***gestion des milieux naturels*** en raison de la dégradation du milieu, notamment au niveau des berges et de la ripisylve. Les enjeux *gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles* sont secondaires du fait de l'artificialisation des débits résultant de la retenue du Jaunay.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux TTC	Réalisé
1	Lac du Gué-Gorand	Arrachage mécanique des PAEE - 8 000 m²	29 900,00 €	24 305,83 €	OUI
2	Le Gué-Gorand	Restauration de la ripisylve - 4 000 ml	25 235,60 €	23 784,01 €	OUI
		TOTAL	55 135,60 €	48 089,84 €	

OBSERVATIONS :

La partie amont du lac du Gué-Gorand a fait l'objet de travaux d'arrachage mécanique des plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE), à titre expérimental, pour limiter la dissémination des plantes sur la partie aval.

Une restauration de la ripisylve a été effectuée sur le Gué-Gorand sur un linéaire total de 4 km.

FICHES ACTIONS N° 1 ET 2

M3 VIE AVAL
0
2,25
4,5
6,75
9 km
Légende
Limite de bassin versant
Zones de marais
cours d'eau
Affluents

M3 / LA VIE AVAL

RAPPEL DU DIAGNOSTIC - 2005

La qualité est assez hétérogène sur la masse d'eau en raison d'une bonne qualité pour le compartiment hydrologie, et d'une qualité mauvaise à très mauvaise pour les compartiments morphologie et continuité qui sont déclassants.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CRE

Parmi les 4 enjeux définis sur le bassin de la Vie, l'enjeu primordial est l'enjeu ***gestion des milieux naturels*** en raison de la dégradation du milieu, notamment au niveau des berges et de la ripisylve. Les enjeux *gestion quantitative et qualitative des eaux superficielles* sont secondaires du fait de l'artificialisation des débits régulés par la retenue d'Apremont.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux TTC	Réalisé
3	Le Ligneron	Restauration de la ripisylve - 7 000 ml	43 893,20 €	41 365,22 €	OUI
TOTAL			43 893,20 €	41 365,22 €	

OBSERVATIONS :

Une restauration de la ripisylve a été effectuée sur le Ligneron sur un linéaire total de 7 km.

FICHE ACTION N° 3

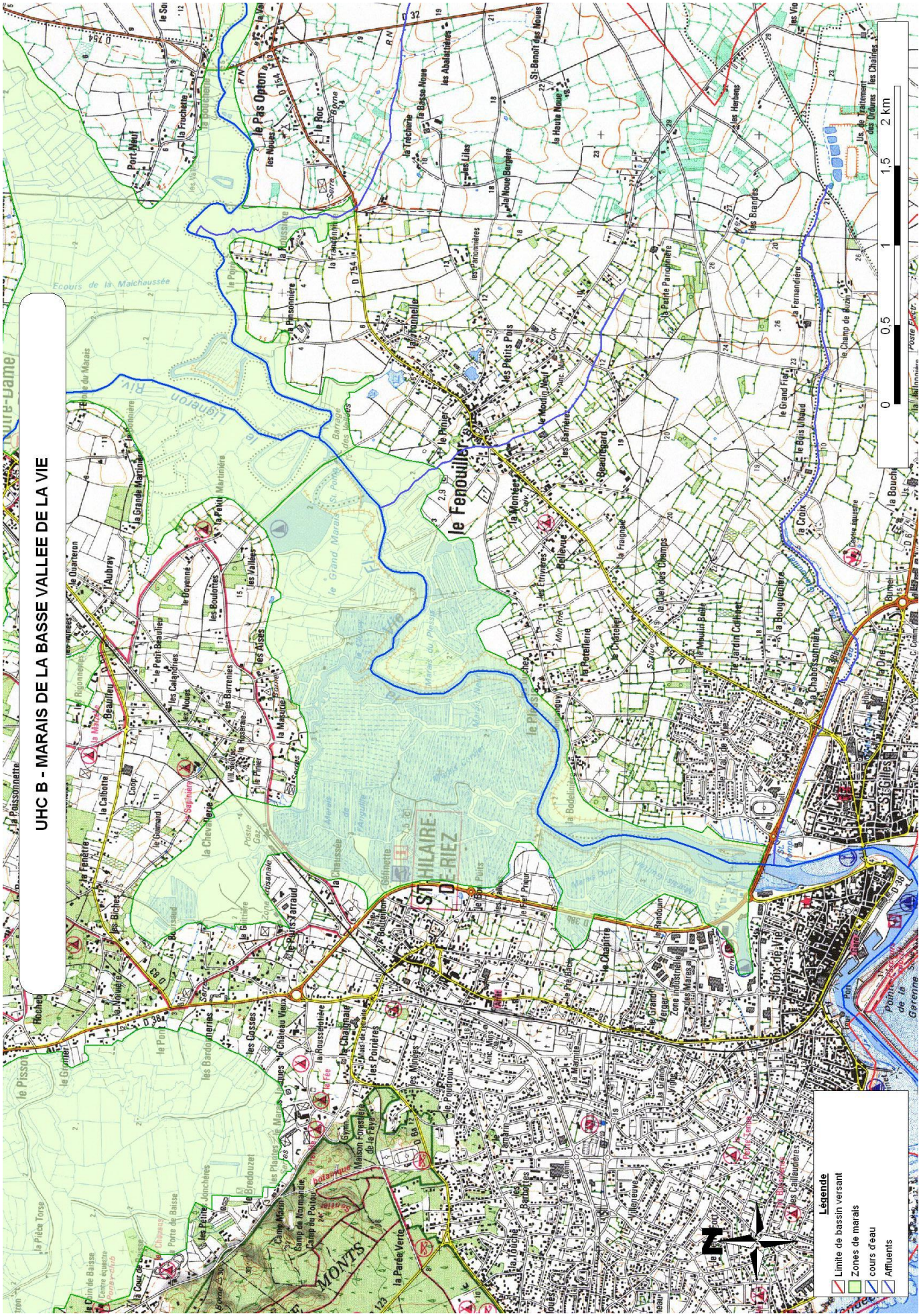
UHC B - MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE LA VIE
0
0,5
1
1,5
2 km
Légende
Limite de bassin versant
Zones de marais
cours d'eau
Affluents
le Fenouiller
ST HILAIRE-DE-RIEZ
MONTS
Croix-de-Vie

UHC B / MARAIS DE LA BASSE VALLEE DE LA VIE

RAPPEL DU DIAGNOSTIC - 2005

Sur ce marais, la problématique principale est la tenue des étiers et des digues qui garantissent l'alimentation et l'activité des marais à poissons et des salines. A cet enjeu anthropique, s'ajoute celui de la préservation des habitats naturels typiques des marais salés qui servent de refuge, de gîte et de nurserie pour de nombreux oiseaux et poissons.

L'hydrologie du marais de la Basse Vallée de la Vie est imposée par le cycle tidal des marées et la gestion des marais de la Vie et de Baisse. Les étiers nécessitent un entretien continu compte tenu de la problématique de déstabilisation des berges. La vocation de ces marais est tournée vers l'exploitation patrimoniale des salins et des marais à poissons, et accessoirement l'élevage.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CRE

Sur le marais salé, soumis à un marnage journalier occasionné par le cycle tidal des marées, les étiers sont soumis à des contraintes de submersion prolongée du pied de berge. Cette zone de marnage de 1 à 2 m ne peut se végétaliser à cause du stress hydrique, de la salinité, de la turbidité et des forces de traction critiques sur les pieds de berges lors du flux et du reflux.

Lorsque les étiers présentent une largeur inférieure à 10 m, les talus sont verticaux du fait d'une faible emprise imputable à la présence de chemins d'accès ou de bassins à poissons. Sur ces secteurs, la zone de marnage est alors plus fragilisée par les courants de marées, la vidange de l'étier de Baisse et les crues de la Vie.

Le pied de berge s'érode par affouillement et par glissement, altérant la stabilité de l'ensemble du talus et des digues.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux TTC	Réalisé
4	Digue de la Vie - Le Grand Marais	Restauration de la digue - 420 ml	20 930,00 €	25 463,02 €	OUI
5	Etier du Salinet	Restauration de la digue - 160 ml	10 166,00 €	- €	NON
6	Etier de Baisse - Rive gauche	Restauration de la digue - 100 ml	10 764,00 €	11 283,70 €	OUI
7	Etier de Loire - Rive gauche	Restauration de la digue - 200 ml	21 528,00 €	29 359,59 €	OUI
8	Etier de Loire - Rive droite	Restauration de la digue - 300 ml	27 508,00 €	28 559,81 €	OUI
TOTAL			90 896,00 €	94 666,12 €	

OBSERVATIONS :

Les travaux de restauration de digues sur l'étier du Salinet n'ont pas été réalisés car des travaux supplémentaires ont été effectués sur l'étier de Loire, rive gauche.

FICHES ACTIONS N° 4 A 8

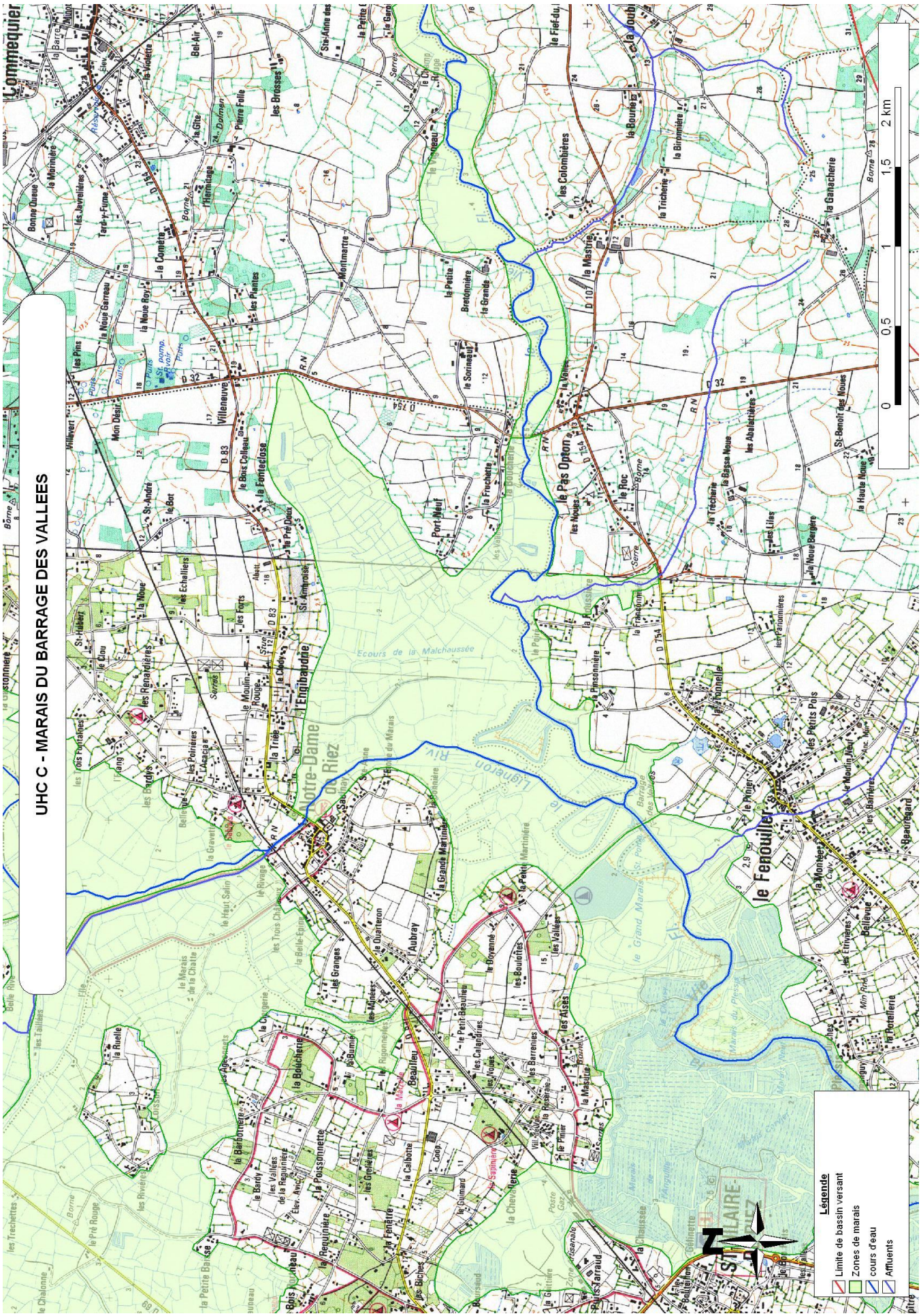
UHC C - MARAIS DU BARRAGE DES VALLEES
Légende
Limite de bassin versant
Zones de marais
cours d'eau
Affluents
0
0,5
1
1,5
2 km
Notre-Dame de Riez
le Fenouiller
le Pas Opton
Commequier
Villeneuve
Ecours de la Malchaussée
le Ligneron Riv

UHC C / MARAIS DU BARRAGE DES VALLEES

RAPPEL DU DIAGNOSTIC - 2005

Le marais du barrage des Vallées est sous influence directe des apports de la Vie et du Ligneron, et du contrôle des niveaux par le barrage des Vallées.

Le bon état du marais du barrage des Vallées est conditionné par un entretien régulier des chenaux. La régulation hydraulique est complexe et fortement influencée par le régime de la Vie, du Ligneron et des marées. Le Ligneron est la rivière la plus dégradée. La strate hélophyte est peu représentée sur les écours principaux et l'érosion est globalement marquée.

La circulation piscicole est contrariée par les ouvrages et les potentialités de frai restent limitées compte tenu de la gestion actuelle des niveaux d'eau.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CRE

Avant la restauration récente du barrage des Vallées, les remontées salines constituaient un problème vis-à-vis de la gestion en marais doux.

L'érosion des berges doit faire l'objet de mesures préventives visant à contrôler le piétinement bovin et à favoriser le développement des hélophytes.

La franchissabilité piscicole doit être assurée sur l'axe principal du Ligneron et la gestion des niveaux d'eau, régulée par des ouvrages complémentaires, doit permettre le maintien ou la création de zones de frayères à brochet.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux TTC	Réalisé
9	Ecours de la Franconnière	Curage VF/VB - 1 100 ml	11 960,00 €	- €	NON
10	Ecours de Sainte Anne	Curage VF/VB - 700 ml	7 176,00 €	- €	NON
11	Ecours de Saulnay, Sainte Anne 2 et la Malchaussée	Restauration de 4 passages hydrauliques	3 827,20 €	3 688,46 €	OUI
TOTAL			22 963,20 €	3 688,46 €	

OBSERVATIONS :

Les curages vieux fond/vieux bord (VF/VB) des écours de la Franconnière et de Sainte Anne n'ont pas été réalisés. En effet, l'association syndicale du barrage des Vallées a précisé que ces travaux n'étaient pas prioritaires.

Cependant, des passages hydrauliques fortement dégradés ont été remplacés.

FICHES ACTIONS N° 9 A 11

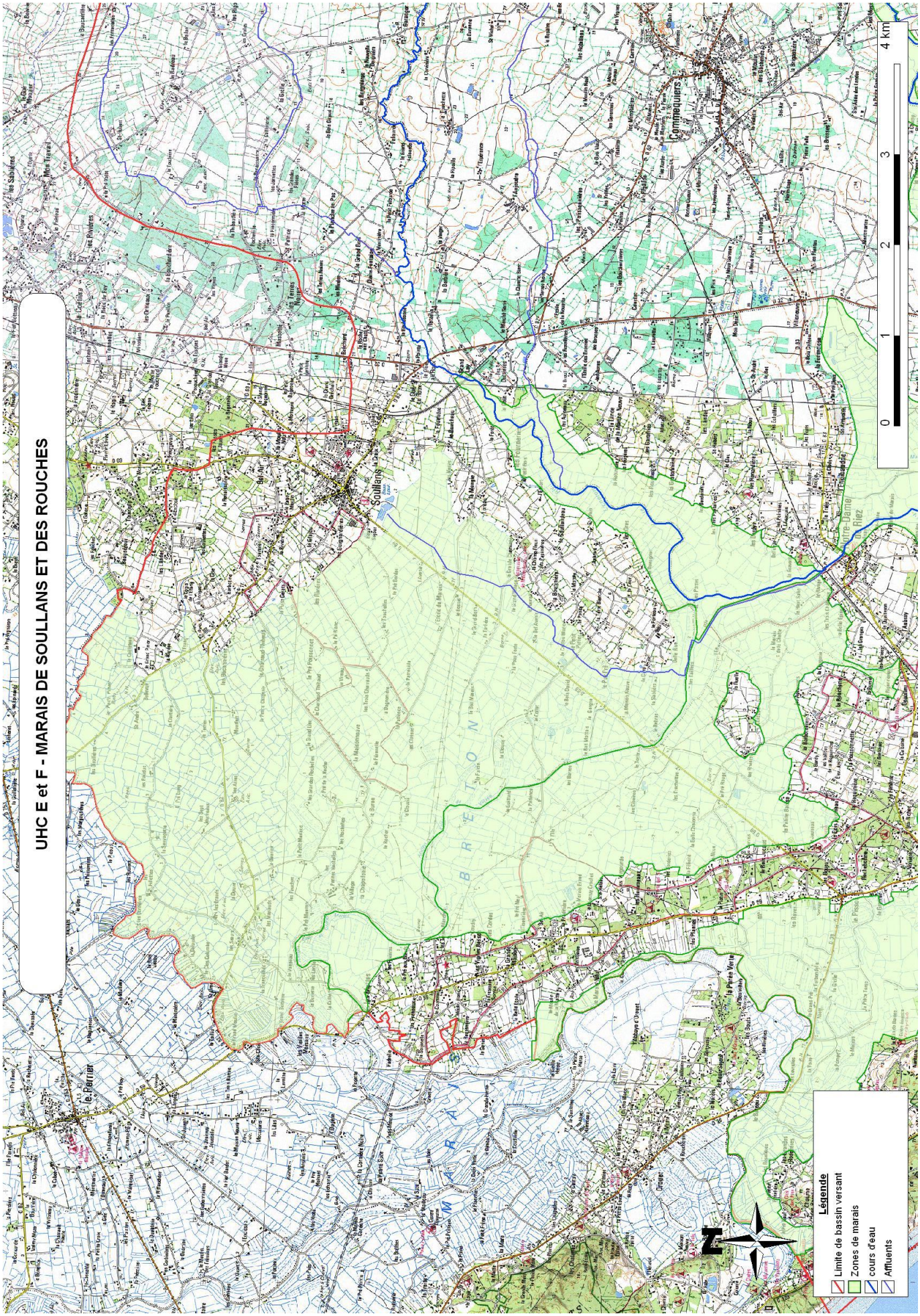
UHC E et F - MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES
Soullans
Commequiers
le Perrier
0
1
2
3
4 km
Légende
Limite de bassin versant
Zones de marais
cours d'eau
Affluents

UHC E ET F / MARAIS DE SOULLANS ET DES ROUCHES

RAPPEL DU DIAGNOSTIC - 2005

Le marais de Soullans est alimenté par les eaux du Ligneron et le niveau d'eau est contrôlé par l'écluse de Notre Dame de Riez.

La qualité globale est mauvaise. Les chenaux principaux et secondaires ont été curés récemment. Il reste de nombreuses mares qui sont à préserver.

Le marais des Rouches est alimenté par les eaux du Ligneron et le niveau d'eau est contrôlé par l'écluse de Notre Dame de Riez.

La qualité globale est bonne. Le Ligneron et les chenaux secondaires sont en bon état. Cette situation est due en grande partie, à la morphologie des berges qui autorise les échanges entre le lit et le marais. Il subsiste de nombreuses parcelles humides sur ce marais. Les chenaux tertiaires sont moins bien entretenus.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU CRE

L'envasement, la fermeture du réseau tertiaire, le fauchage jusqu'en crête de berge, la présence de l'écrevisse de Louisiane et l'érosion hydraulique sont les principales perturbations. L'érosion hydraulique sur le réseau primaire, le piétinement bovin et les ragondins sont des facteurs secondaires d'altération.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux TTC	Réalisé
12	Canal de Soullans	Curage VF/VB - 4 200 ml	39 468,00 €	27 226,38 €	OUI
TOTAL			39 468,00 €	27 226,38 €	

OBSERVATIONS :

Les travaux de curage du canal de Soullans ont été réalisés sur la partie amont du canal sur un linéaire de 4 200 m.

FICHE ACTION N° 12

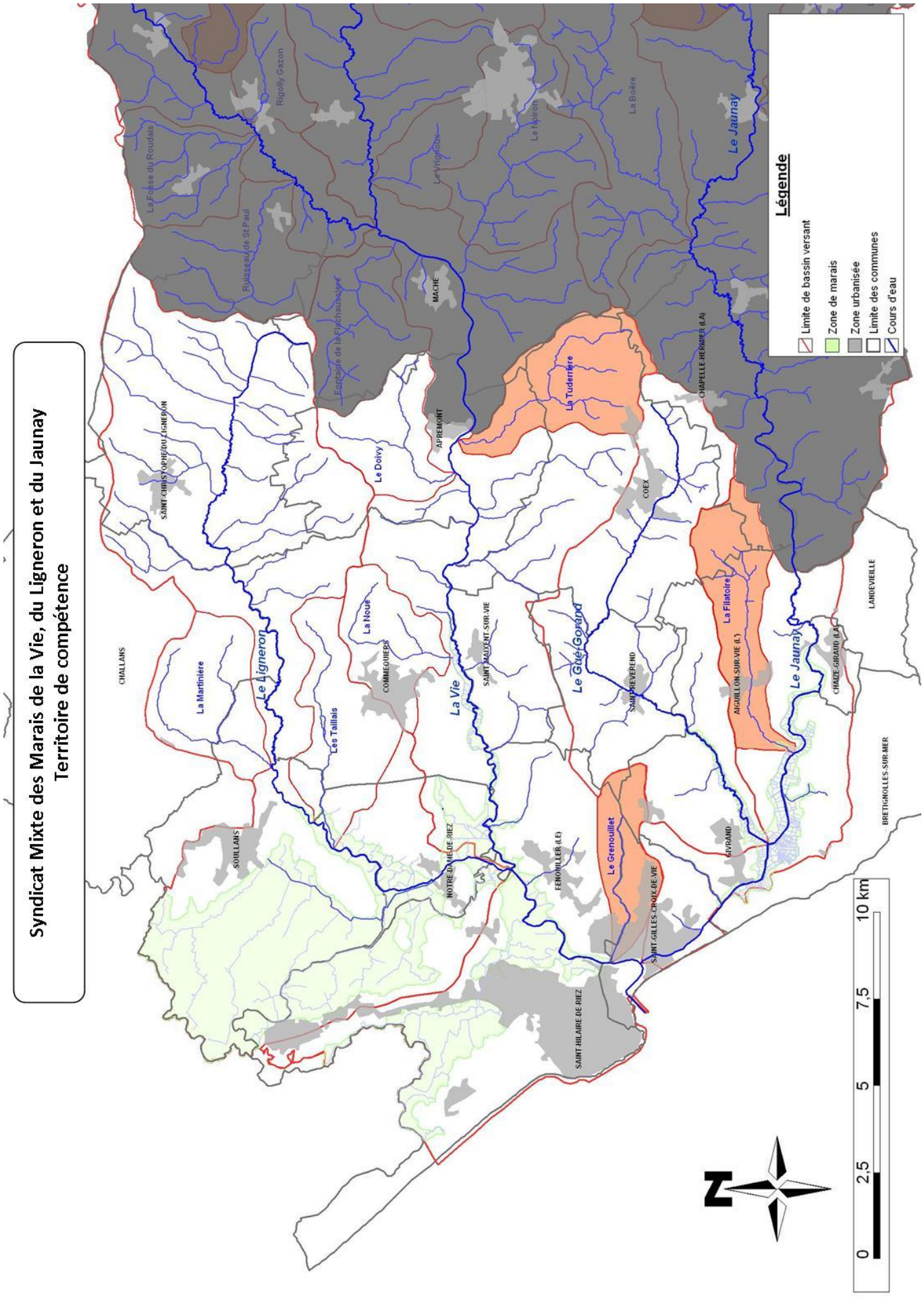
Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay
Territoire de compétence
Légende
Limite de bassin versant
Zone de marais
Zone urbanisée
Limite des communes
Cours d'eau
Le Jaunay
Le Dolvy
La Tudenière
La Martinière
Le Ligneron
La Noue
Les Taillais
La Vie
Le Gué Gorand
La Filatoire
Le Grenouillet
CHALLANS
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGNERON
APREMONT
MACHE
CHAPELLE-HERMIER (LA)
COEX
COMMEQUIERS
SAINT-MAIXENT-SUR-VIE
SAINT-PREVEREND
AIGUILLON-SUR-VIE (L')
LANDEVIEILLE
CHAIZE-GIRAUD (LA)
SOULLANS
NOTRE-DAME-DE-RIEZ
FENOUILLER (LE)
GIVRAND
BRETIGNOLLES-SUR-MER
SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE
SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ
0
2,5
5
7,5
10 km

ETUDE SUR LA RESTAURATION DE TROIS PETITS COURS D'EAU

RAPPEL

En 2011, une étude sur la définition de projets de renaturation de cours d'eau sur le territoire du Syndicat Mixte des Marais a été envisagée.

Afin de définir les sites prioritaires, le Syndicat Mixte des Marais s'est appuyé sur l'inventaire des zones humides, l'étude des zones sensibles à l'érosion finalisée en 2010 ainsi que le suivi phisico-chimique et biologique des cours d'eau mis en place en 2009.

Suite aux résultats de ces différentes études et des suivis, le Syndicat Mixte des Marais a souhaité engager des programmes d'actions multithématiques sur les ruisseaux de la Tuderrière, la Filatoire et le Grenouillet, fortement dégradés. Ces programmes permettent de travailler sur :

- l'hydromorphologie (renaturation de cours d'eau, contournement de plans d'eau…),
- la ripisylve (élagage, abattage, débroussaillage…),
- les aménagements pour limiter le piétinement des berges par le bétail (abreuvoirs, clôtures…),
- les pollutions ponctuelles (STEP, assainissement autonome, rejets agricoles…),
- les pollutions diffuses (maillage bocager, drainage, érosion des sols…).

Ainsi, en 2013, une étude sur ces trois petits cours d'eau a été lancée en concertation avec l'ensemble des acteurs de terrain.

L'étude s'est décomposée en 4 phases :

- **Phase 1 : état des lieux et pré-diagnostic**,
- **Phase 2 : diagnostic partagé,**
- **Phase 3 : définition d'un programme d'actions et dossiers loi sur l'eau,**
- **Phase 4 : définition du dispositif de suivi et d'évaluation.**

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant de l'étude TTC	Réalisé
13	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude sur la restauration de trois petits cours d'eau	77 740,00 €	21 444,28 €	OUI
TOTAL			77 740,00 €	21 444,28 €	

OBSERVATIONS :

Suite à la réalisation de cette étude et à la concertation des différents acteurs de terrain, un programme de travaux prévisionnel a été défini regroupant différentes actions :

- aménagements d'ouvrages hydrauliques (effacement d'ouvrages, passes à anguilles, aménagements rustiques),
- réalisation d'études complémentaires sur les plans d'eau sur cours afin de définir plus précisément les aménagements,
- recharge en granulats du lit pour reconstituer un matelas alluvial,
- plantation et restauration de la ripisylve,
- gestion des espèces invasives,
- aménagement d'abreuvoirs,
- création de passerelles ou gués,
- mise en place de clôtures.

Le montant global des travaux sur les trois cours d'eau s'élève à 498 348 € TTC :

- ruisseau de la Tuderrière : 313 538 € TTC,
- ruisseau de la Filatoire : 149 268 € TTC,
- ruisseau du Grenouillet : 35 542 € TTC.

FICHE ACTION N° 13

ETUDE D'EVALUATION DU CONTRAT RESTAURATION ENTRETIEN « RIVIERES ET ZONES HUMIDES »

RAPPEL

En 2005, une étude préalable au Contrat Restauration Entretien « Rivières et Zones Humides » (CRE-RZH) a été conduite par le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sur l'ensemble du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Ce travail, réalisé par le bureau d'études CE3E, a débouché sur la signature d'un CRE-RZH en 2008 entre le Syndicat Mixte des Marais, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et le Conseil Général de la Vendée, uniquement sur le bassin versant aval de la Vie et du Jaunay.

Cette étude a permis de définir un programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau et marais, composé essentiellement de :

- l'entretien de la ripisylve et la gestion des embâcles,
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes,
- la restauration et l'entretien des marais,
- la restauration, l'aménagement et l'entretien des ouvrages hydrauliques,
- la renaturation des cours d'eau.

Afin d'évaluer l'efficacité des actions et des mesures de gestion mises en place dans le cadre du CRE-RZH, une étude d'évaluation a été réalisée.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant de l'étude TTC	Réalisé
14	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude d'évaluation du CRE 2008-2013	15 000,00 €	14 352,00 €	OUI
TOTAL			15 000,00 €	14 352,00 €	

OBSERVATIONS :

L'étude d'évaluation du Contrat Restauration Entretien « Rivières et Zones Humides » s'est achevée en septembre 2013.

Un bilan global, à la fois technique et administratif, a été réalisé afin de montrer l'efficacité des travaux et des mesures entrepris, par comparaison entre les situations initiales et finales.

Une liste des opérations complémentaires à prévoir pour améliorer la qualité des écosystèmes a été établie et sera intégré dans le cadre du prochain Contrat Territorial, volet Milieux Aquatiques (CTMA).

FICHE ACTION N° 14

ETUDE PREALABLE AU CONTRAT TERRITORIAL, VOLET MILIEUX AQUATIQUES (CTMA)

RAPPEL

Face aux enjeux de préservation et de restauration des zones humides et cours d'eau, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a préconisé, notamment sur les territoires de grands marais littoraux, l'installation de Contrats Territoriaux, volet Milieux Aquatiques, pour protéger et gérer la ressource en eau. Ces contrats sont établis à partir d'une analyse fonctionnelle qui a vocation à qualifier l'état des fonctions remplies par la zone humide et les cours d'eau.

Afin de définir un nouveau programme pluriannuel de travaux sur les cours d'eau et marais du territoire du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, et au vu de l'évaluation du Contrat Restauration Entretien « Rivières et Zones Humides », une étude préalable au Contrat Territorial, volet Milieux Aquatiques, a été lancée.

Cette étude est composée en 4 phases :

- **Phase 1 : diagnostic partagé** avec les acteurs de terrain,
- **Phase 2 : définition des enjeux et objectifs,**
- **Phase 3 : élaboration d'un programme d'actions,**
- **Phase 4 : définition du dispositif de suivi et d'évaluation.**

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant de l'étude TTC	Réalisé
15	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude préalable au programme d'actions CTMA	60 996,00 €	- €	NON
		TOTAL	60 996,00 €	- €	

OBSERVATIONS :

L'étude préalable au Contrat Territorial, volet Milieux Aquatiques, a débuté en octobre 2013 et est actuellement en cours de réalisation.

FICHE ACTION N° 15

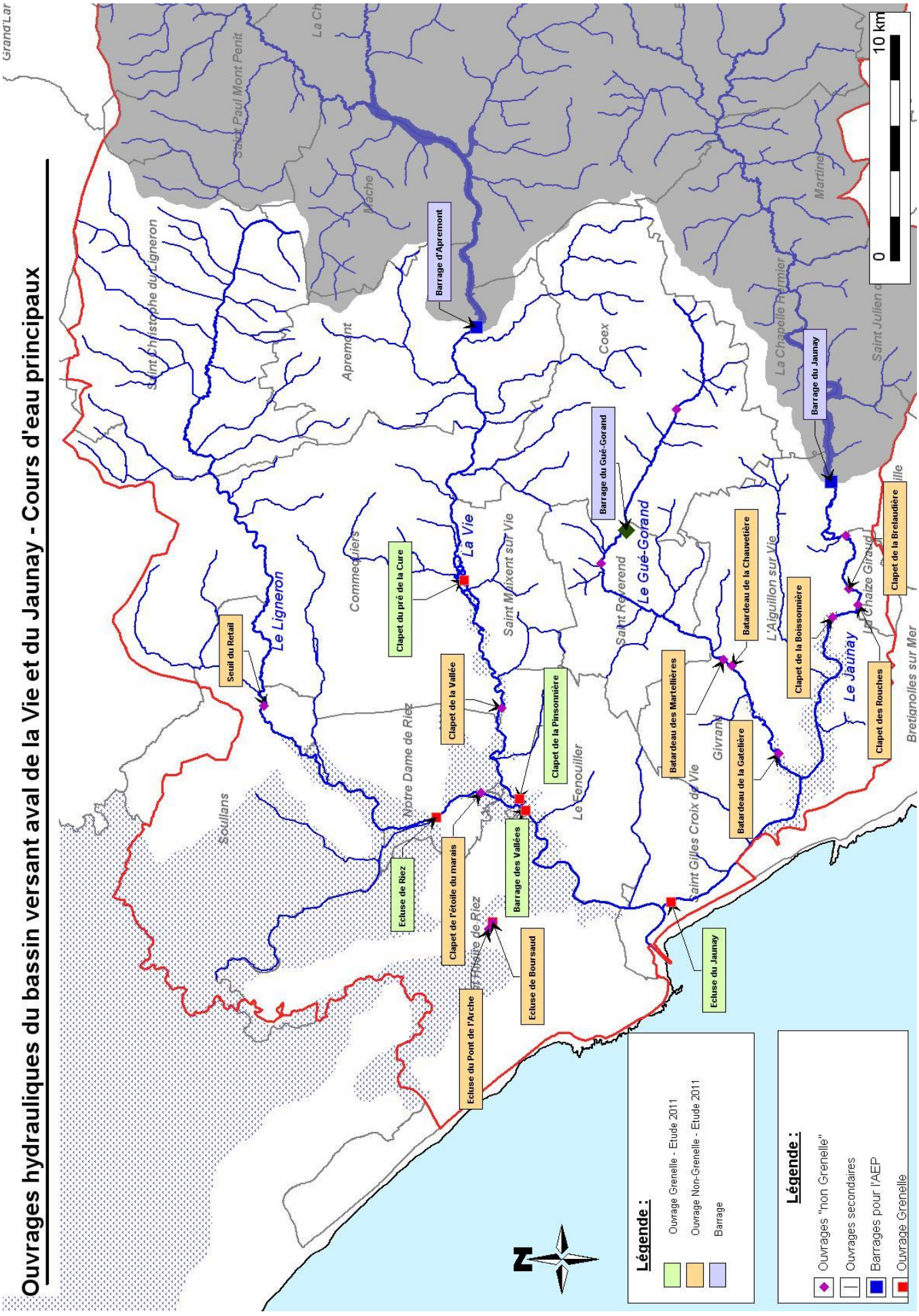
Ouvrages hydrauliques du bassin versant aval de la Vie et du Jaunay - Cours d'eau principaux
0
10 km
Légende :
Ouvrage Grenelle - Etude 2011
Ouvrage Non-Grenelle - Etude 2011
Barrage
Légende :
Ouvrages "non Grenelle"
Ouvrages secondaires
Barrages pour l'AEP
Ouvrage Grenelle
Barrage d'Apremont
Barrage du Gué-Gorand
Barrage du Jaunay
Barrage des Vallées
Seuil du Retail
Clapet du pré de la Cure
Clapet de la Vallée
Clapet de la Pinsonnière
Clapet de l'étoile du marais
Ecluse de Riez
Ecluse de Boursaud
Ecluse du Pont de l'Arche
Ecluse du Jaunay
Batardeau des Martellières
Batardeau de la Gatelière
Batardeau de la Chauvetière
Clapet de la Boissonnière
Clapet des Rouches
Clapet de la Brelaudière
Le Ligneron
La Vie
Le Gué-Gorand
Le Jaunay
Saint Christophe du Ligneron
Apremont
Coex
Commequiers
Saint Maixent sur Vie
Saint Révérend
L'Aiguillon sur Vie
Notre Dame de Riez
Le Fenouiller
Saint Gilles Croix de Vie
Givrand
Soullans
Bretignolles sur Mer

ETUDE SUR LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE 16 OUVRAGES HYDRAULIQUES

RAPPEL

Afin de reconquérir la qualité de nos rivières et d'améliorer la continuité écologique : « libre circulation dans la rivière des sédiments et des espèces aquatiques », le Syndicat Mixte des Marais a réalisé une étude sur 16 ouvrages hydrauliques présents sur la Vie, le Ligneron, l'écours de Baisse, le Jaunay et le Gué-Gorand.

Cette mission s'est déclinée en 2 tranches et 5 phases, de décembre 2011 à décembre 2013 :

- une tranche ferme :
  - Phase 1 - Etat des lieux/diagnostic,
  - Phase 2 - Proposition de scénarii d'aménagements et/ou de gestion.
- une tranche conditionnelle :
  - Phase 3 - Etude d'avant projet (AVP),
  - Phase 4 - Dossiers Loi sur l'eau et Déclaration d'Intérêt Général,
  - Phase 5 - Définition d'un protocole de suivi et d'évaluation.

BILAN DES ACTIONS 2013

N° Fiche action	Secteur	Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant de l'étude TTC	Réalisé
16	Ouvrages "Grenelle" (5)	Etude sur la continuité écologique	44 850,00 €	25 229,62 €	OUI
	Autres ouvrages (11)		68 172,00 €	54 382,12 €	
TOTAL			113 022,00 €	79 611,74 €	

OBSERVATIONS :

Cette étude a permis de définir un programme d'actions permettant d'améliorer la continuité écologique tout en tenant compte des usages locaux, comprenant :

- l'expérimentation de manœuvres pour faciliter la migration passive des civelles au droit des 3 ouvrages estuariens,
- l'augmentation des périodes d'ouverture sur 8 ouvrages hydrauliques avec aménagement de passes à anguilles pour 2 d'entres eux,
- l'effacement de 4 ouvrages hydrauliques dont 2 après l'arrêt des pompages pour l'irrigation dans la rivière la Vie.

FICHE ACTION N° 16

TRAVAUX D'ENTRETIEN

GESTION DES EMBACLES

Le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay a réalisé différentes actions d'enlèvements d'embâcles en 2013.

Ces travaux ont été effectués essentiellement de janvier à mars et d'octobre à novembre sur la rivière le Jaunay. Ils avaient pour objectifs de retirer les embâcles accumulés au niveau des ouvrages hydrauliques.

LUTTE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES NUISIBLES

Les ragondins et les rats musqués sont présents sur l'ensemble des zones humides du bassin versant de la Vie et du Jaunay (marais, rivières, plans d'eau). Engendrant de nombreux impacts, comme la détérioration des berges (creusement de galeries) et les dégâts sur les cultures de maïs, ces rongeurs sont classés nuisibles par arrêté préfectoral et une lutte obligatoire et généralisée à l'ensemble du bassin versant.

Cette action, constituée du piégeage et du tir au fusil, est basée sur le volontariat de chasseurs et piégeurs du territoire. Ces derniers perçoivent une prime de 1,70 € par animal tué et apporté aux lieux de collecte.

Pour l'année 2013, 6 613 rats ont été capturés avec l'aide de 74 volontaires, représentant un coût annuel de 33 956,84 € TTC, charges de personnel et frais assimilés inclus.

LUTTE CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

(Fiches actions n° 17 et 18)

Le bassin versant de la Vie et du Jaunay, en particulier les marais du Jaunay et du Gué-Gorand, est confronté à la prolifération de plantes aquatiques exotiques envahissantes telles que la Jussie et le Myriophylle du Brésil.

Originaires d'Amérique du Sud, ces plantes entraînent des désordres écologiques importants (altération de la qualité de l'eau, baisse de la biodiversité) et constituent une menace sur les activités dans le marais.

Les actions de lutte consistent en l'arrachage manuel des plantes aquatiques exotiques envahissantes lors de deux campagnes annuelles, entre juillet et octobre, en complément des opérations d'arrachage mécanique.

Cette action est réalisée par le Syndicat Mixte des Marais en collaboration avec le chantier de réinsertion ASFODEL ARIANE.

Pour l'année 2013, un linéaire de 136 km de fossés a été effectué pour un volume de plantes arrachées de 34 m^3, représentant un coût annuel de 17 792,24 € TTC.

OUVRAGES HYDRAULIQUES

MAINTENANCE ANNUELLE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

La maintenance annuelle des ouvrages hydrauliques a été exécutée en 2013 par la SAUR, pour un montant total de 4 052,96 € TTC.

Cette action comprend des visites périodiques de surveillance et d'entretien courant de certains ouvrages et le contrôle réglementaire des installations électriques. La fréquence des visites sur les ouvrages est différente en fonction du fonctionnement mécanique (crémaillères), hydraulique (vérins) ou automatique (électrique).

ENTRETIEN PONCTUEL DES OUVRAGES HYDRAULIQUES

Type d'actions	Montant TTC
Entretien des ouvrages hydrauliques	22 819,24 €
Ecluses du Jaunay	**171,73 €**
Réparation de la serrure de la passe (vandalisme)	171,73 €
Ecluses de Riez	**3 095,25 €**
Changement des garde-corps de la passerelle	3 095,25 €
Barrage des Vallées	**4 133,13 €**
Remplacement des joints d'angles - Portes n° 1 et 2	3 808,06 €
Changement du fin de course - Porte n° 1	325,07 €
Ecluse de Boursaud	**4 039,50 €**
Dysfonctionnement d'ouverture de la porte	140,86 €
Problème de connexion au Sofrel S50	397,07 €
Achat d'un modem pour connexion à distance	60,21 €
Réparation du cric cassé - 1ère intervention	1 655,60 €
Réparation du cric cassé - 2ème intervention	1 424,20 €
Diagnostic du défaut batterie	245,86 €
Révision de l'automatisme	115,70 €
Porte de Saulnay	**1 899,25 €**
Réparation de la porte	1 899,25 €
Chaussée de Gourgeau	**7 199,92 €**
Pose de bigbags pour le comblement de la brêche	6 279,00 €
Dépose des bigbags	920,92 €
Clapet de la Brelaudière	**885,04 €**
Diagnostic du défaut de la pompe hydaulique	115,70 €
Pose de la nouvelle pompe hydraulique	885,04 €
Clapet de la Pinsonnière	**327,39 €**
Remplissage en huile de la centrale hydraulique	327,39 €
Clapet de l'Angibaudrie	**1 068,03 €**
Réparation de la brêche	1 068,03 €
Entretien de la végétation	4 480,00 €
Chaussée de Soullans, digue de l'Isle, étier de Baisse et barrage des Vallées	4 480,00 €
Total général	27 299,24 €

SUIVI DES PASSES A ANGUILLES SUR LE BARRAGE DES VALLEES ET L'ECLUSE DU JAUNAY

Pour l'année 2013, le suivi des passes à anguilles sur le barrage des Vallées et l'écluse du Jaunay a été réalisé par le Syndicat Mixte des Marais.

Un entretien courant des passes ainsi qu'un relevé quotidien du vivier, en précisant le nombre et le poids d'anguilles migrant, sont réalisés dans le cadre de ce suivi.

REGULATION DES CORMORANS

Depuis 2005, suite à la demande de l'Association syndicale des marais de la Basse Vallée de la Vie, le Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay prend en charge la coordination de la régulation des cormorans sur l'ensemble de son territoire.

Ces oiseaux, essentiellement piscivores, réalisent une prédation accrue sur la faune piscicole de nos marais et nécessitent la mise en place d'une campagne annuelle de tir au fusil, durant la période d'août à avril, sur l'ensemble du territoire des 19 communes du Syndicat Mixte des Marais.

Afin de réglementer cette pratique, des autorisations individuelles de tir sont délivrées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. La campagne est coordonnée par l'agent de marais du Syndicat Mixte des Marais.

Pour la saison hivernale 2012/2013, 276 cormorans ont été prélevés avec l'aide de 62 chasseurs locaux.

ANIMATION ET SUIVI/EVALUATION

TECHNICIENS RIVIERES ET ZONES HUMIDES

RAPPEL DU ROLE DES TECHNICIENS

Les techniciens rivières et zones humides ont pour fonction d'assurer une surveillance régulière de la rivière et des marais. Ils rendent compte des besoins, des problèmes et des conflits d'usages auprès des instances administratives compétentes (police de l'eau, police de la pêche, DREAL...). Ils servent d'intermédiaires et de médiateurs entre les riverains, les usagers et la structure de gestion.

Ils assurent également un rôle d'assistant à maîtrise d'ouvrage dans l'élaboration, la mise en œuvre des consultations des entreprises et l'évaluation des programmes de restauration, d'aménagement et d'entretien.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2013

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DU SYNDICAT MIXTE DES MARAIS

- Suivi administratif et budgétaire du Syndicat Mixte des Marais,
- Elaboration du Budget Primitif 2013 du Syndicat Mixte des Marais,
- Préparation des Décisions Modificatives du budget,
- Orientations budgétaires pour l'année 2014.

BILAN D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2012

- Réalisation du rapport d'activités 2012 du Syndicat Mixte des Marais,
- Bilan de la maintenance des ouvrages hydrauliques 2012.

MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU CRE

- Avenant au CRE pour l'année 2014
- Définition détaillée du programme de travaux hydrauliques annuel,
- Réalisation des avant-projets et demandes d'avis aux services de la police de l'eau,
- Réalisation des dossiers de consultation et lancement des appels d'offres,
- Analyse des offres et choix des entreprises,
- Coordination et suivi des actions d'entretien et de maintenance des ouvrages hydrauliques,
- Elaboration d'un nouveau contrat de maintenance des ouvrages hydrauliques de 2014 à 2016,
- Réunion de concertation autour de la chaussée de Gourgeau et suivi de la réparation provisoire de la chaussée,
- Animation et suivi de l'étude sur la continuité écologique sur 16 ouvrages et mise en place d'expérimentations de manœuvres d'ouvrage,
- Animation et suivi de l'étude sur la restauration de 3 petits cours d'eau,
- Suivi des travaux et études (réunions et visites de chantier),
- Définition du programme d'actions 2014,
- Elaboration des demandes de subventions pour l'année 2014,
- Réalisation de la gestion d'embâcles (Gué-Gorand),
- Arrachage manuel des plantes aquatiques exotiques envahissantes,
- Réunions du Comité « Marais et Rivières » du Conseil Général de la Vendée,
- Réunion sur les pêches de sauvegarde organisée par le Conseil Général de la Vendée,
- Groupes de travail sur la continuité écologique pilotés par le Conseil Général de la Vendée,
- Réalisation de réunions pour remobiliser des bénévoles pour la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.

MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT TERRITORIAL

- Animation et suivi du Contrat Territorial,
- Animation et suivi de l'étude ressource en eau réalisée sur le canton de Saint Gilles Croix de Vie,
- Participation à une démonstration sur les tables d'épandage,
- Organisation du Comité de Pilotage du 13 septembre 2013.

PARTICIPATION AUX ACTIONS NATURA 2000

- Animation et organisation du Comité Technique "Natura 2000" pour la validation du plan de lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes sur le site « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay »,
- Participation aux réunions de la Chambre d'agriculture et de l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf pour la mise en place et le suivi des MAE « Entretien des fossés tertiaires » sur le marais breton,
- Participation au Comité de Pilotage "Natura 2000" du site « Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts »,
- Participation aux pêches électriques réalisées par la Fédération de Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique sur le site Natura 2000 « Dunes de la Sauzaie et Marais du Jaunay ».

PARTICIPATION AUX ACTIONS DU SAGE DU BASSIN DE LA VIE ET DU JAUNAY

- Participation aux groupes de travail pour la mise en place d'un programme d'actions afin de lutter contre l'érosion des sols,
- Participation aux réunions dans le cadre de l'étude de détermination des volumes d'eau prélevables.

COMMUNICATION

- Réalisation des mots du CRE pour la lettre du SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay,
- Présentation du fonctionnement du barrage des Vallées et du cycle de vie de l'anguille à des scolaires,
- Elaboration d'articles pour des bulletins communaux,
- Mise en place et suivi du programme pédagogique pour les scolaires du bassin versant aval de la Vie et du Jaunay (année scolaire 2012/2013 et 2013/2014).

FORMATION

- Participation à la formation du Conseil Général de la Vendée sur la renaturation des cours d'eau,
- Participation au colloque sur la continuité écologique à Nantes, le 30 septembre 2013.

SUIVI/EVALUATION

- Réalisation du suivi de la qualité de l'eau du bassin versant aval (14 points),
- Suivi des passes à civelles sur les ouvrages en limite de salure des eaux,
- Suivi de l'expérimentation d'entrée d'eau saline eau niveau de l'écluse du Jaunay.

DIVERS

- Participation aux Bureaux et aux assemblées générales des associations syndicales de marais,
- Réalisation d'une réunion d'information sur le bilan annuel des actions du Syndicat.

ANNEXES

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

ANNEXE 2 : PROGRAMME CRE AVAL DE LA VIE ET DU JAUNAY – ANNEE 2013

ANNEXE 1 : FICHES ACTIONS

1. Arrachage mécanique des plantes aquatiques exotiques envahissantes (Lac du Gué-Gorand)
2. Restauration de la ripisylve (Le Gué-Gorand)
3. Restauration de la ripisylve (Le Ligneron)
4. Restauration de digues (Digue de la Vie – Le Grand Marais)
5. Restauration de digues (Etier du Salinet)
6. Restauration de digues (Etier de Baisse – Rive gauche)
7. Restauration de digues (Etier de Loire – Rive gauche)
8. Restauration de digues (Etier de Loire – Rive droite)
9. Curage VF/VB (Ecours de la Franconnière)
10. Curage VF/VB (Ecours de Sainte Anne)
11. Restauration de 4 passages hydrauliques (Ecours de Saulnay, de Sainte Anne 2 et de la Malchaussée)
12. Curage VF/VB (Canal de Soullans)
13. Etude sur la restauration de 3 petits cours d'eau (la Filatoire, le Grenouillet et la Tuderrière)
14. Etude d'évaluation du Contrat Restauration Entretien « Rivières et Zones Humides » 2008-2013
15. Etude préalable au Contrat Territorial volet Milieux Aquatiques
16. Etude sur la continuité écologique de 16 ouvrages hydrauliques
17. Fiche de suivi de chantier 2013 - Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes - Marais du Jaunay et du Gué-Gorand
18. Fiche de suivi de chantier 2013 - Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes - Marais de Soullans et des Rouches

ANNEXE 2 : PROGRAMME CRE AVAL DE LA VIE ET DU JAUNAY – ANNEE 2013

Secteur		Type de travaux	Montant budgétisé TTC	Montant des travaux et des études TTC
M7 - Jaunay aval	Lac du Gué-Gorand	Arrachage mécanique des PAEE - 8 000 m²	29 900,00 €	24 305,83 €
	Le Gué-Gorand	Restauration de la ripisylve - 4 000 ml	25 235,60 €	23 784,01 €
SOUS - TOTAL			**55 135,60 €**	**48 089,84 €**
M3 - Vie aval	Le Ligneron	Restauration de la ripisylve - 7 000 ml	43 893,20 €	41 365,22 €
SOUS - TOTAL			**43 893,20 €**	**41 365,22 €**
Marais de la Basse Vallée de la Vie	Digue de la Vie - Le Grand Marais	Restauration de la digue - 420 ml	20 930,00 €	25 463,02 €
	Etier du Salinet	Restauration de la digue - 160 ml	10 166,00 €	- €
	Etier de Baisse - Rive gauche	Restauration de la digue - 100 ml	10 764,00 €	11 283,70 €
	Etier de Loire - Rive gauche	Restauration de la digue - 200 ml	21 528,00 €	29 359,59 €
	Etier de Loire - Rive droite	Restauration de la digue - 300 ml	27 508,00 €	28 559,81 €
SOUS - TOTAL			**90 896,00 €**	**94 666,12 €**
Marais du barrage des Vallées	Ecours de la Franconnière	Curage VF/VB - 1 100 ml	11 960,00 €	- €
	Ecours de Sainte Anne	Curage VF/VB - 700 ml	7 176,00 €	- €
	Ecours de Saulnay, Sainte Anne 2 et la Malchaussée	Restauration de 4 passages hydrauliques	3 827,20 €	3 688,46 €
SOUS - TOTAL			**22 963,20 €**	**3 688,46 €**
Marais de Soullans et des Rouches	Canal de Soullans	Curage VF/VB - 4 200 ml	39 468,00 €	27 226,38 €
SOUS - TOTAL			**39 468,00 €**	**27 226,38 €**
Etudes	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude sur la restauration de trois petits cours d'eau	77 740,00 €	21 444,28 €
	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude d'évaluation du CRE 2008-2013	15 000,00 €	14 352,00 €
	Bassin versant aval Vie et Jaunay	Etude préalable au programme d'actions CTMA	60 996,00 €	- €
	Ouvrages "Grenelle" (5)	Etude sur la continuité écologique	44 850,00 €	25 229,62 €
	Autres ouvrages (11)		68 172,00 €	54 382,12 €
SOUS - TOTAL			**266 758,00 €**	**115 408,02 €**

TOTAL	**519 114,00 €**	**330 444,04 €**